



Assemblée générale

Distr. générale
31 décembre 2025

Quatre-vingtième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2026

**Résolutions adoptées par l'Assemblée générale
le 30 décembre 2025**

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/80/568, par. 19)]

80/244. Budget-programme de 2026

**A
Crédits ouverts pour 2026**

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2026 :

1. Des crédits d'un montant total de 3 450 426 300 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>		<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble		
1	Politiques, direction et coordination d'ensemble	92 738 500
2	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	353 354 200
Total partiel (titre I)		446 092 700
Titre II. Affaires politiques		
3	Affaires politiques	668 112 300
4	Désarmement	18 322 300
5	Opérations de maintien de la paix	57 725 000
6	Utilisations pacifiques de l'espace	5 403 000
Total partiel (titre II)		749 562 600



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Titre III. Justice internationale et droit international	
7 Cour internationale de Justice	39 381 400
8 Affaires juridiques	62 281 400
Total partiel (titre III)	101 662 800
Titre IV. Coopération internationale pour le développement	
9 Affaires économiques et sociales	92 232 500
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 666 800
11 Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	10 796 500
12 Commerce et développement	79 915 200
13 Centre du commerce international	22 055 700
14 Environnement	21 090 700
15 Établissements humains	12 249 200
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	27 300 700
17 ONU-Femmes	11 043 100
Total partiel (titre IV)	287 350 400
Titre V. Coopération régionale pour le développement	
18 Développement économique et social en Afrique	82 619 300
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	52 065 900
20 Développement économique en Europe	37 323 700
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	55 169 100
22 Développement économique et social en Asie occidentale	42 549 600
23 Programme ordinaire de coopération technique	52 127 900
Total partiel (titre V)	321 855 500
Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires	
24 Droits humains	234 732 900
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	51 135 500
26 Réfugiés de Palestine	84 589 100
27 Aide humanitaire	17 820 000
Total partiel (titre VI)	388 277 500
Titre VII. Communication globale	
28 Communication globale	103 655 300
Total partiel (titre VII)	103 655 300
Titre VIII. Services communs d'appui	
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	62 010 600
29B Département de l'appui opérationnel	108 753 200
29C Bureau de l'informatique et des communications	49 874 900

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
29D Administration (Nairobi)	19 027 900
29E Administration (Genève)	82 287 600
29F Administration (Vienne)	21 790 300
Total partiel (titre VIII)	343 744 500
Titre IX. Contrôle interne	
30 Contrôle interne	23 665 200
Total partiel (titre IX)	23 665 200
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	
31 Activités administratives financées en commun	9 116 700
32 Dépenses spéciales	99 749 600
Total partiel (titre X)	108 866 300
Titre XI. Dépenses d'équipement	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	151 880 000
Total partiel (titre XI)	151 880 000
Titre XII. Sûreté et sécurité	
34 Sûreté et sécurité	128 288 300
Total partiel (titre XII)	128 288 300
Titre XIII. Compte pour le développement	
35 Compte pour le développement	19 011 900
Total partiel (titre XIII)	19 011 900
Titre XIV. Contributions du personnel	
36 Contributions du personnel	276 513 300
Total partiel (titre XIV)	276 513 300
Total	3 450 426 300

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, des crédits de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, sont ouverts pour 2026 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

*69^e séance plénière (reprise)
30 décembre 2025*

B **Prévisions de recettes pour 2026**

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2026 :

1. Les prévisions de recettes d'un montant total de 312 115 000 dollars des États-Unis sont approuvées comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	278 735 200
2. Recettes générales	32 815 100
3. Services à l'intention du public	564 700
Total	312 115 000

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par les crédits ouverts sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*69^e séance plénière (reprise)
30 décembre 2025*

C **Modalités de financement des crédits ouverts pour 2026**

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2026 :

1. Les crédits ouverts d'un montant total de 3 461 385 200 dollars des États-Unis, soit 3 450 426 300 dollars approuvés pour 2026 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus et 10 958 900 dollars de crédits supplémentaires ouverts pour 2025 qu'elle a approuvés par sa résolution [79/258 B](#) du 11 avril 2025, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ et du paragraphe 3 de la section XIV de sa résolution [80/243](#) du 30 décembre 2025 relative au rapport sur l'exécution du budget-programme de 2024, au moyen des montants suivants :

a) 33 379 800 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour 2026 dans la résolution B ci-dessus ;

b) 3 428 005 400 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, dont 3 403 005 400 dollars conformément à sa résolution [79/249](#) du 24 décembre 2024, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Les 25 000 000 dollars restants devront être répartis selon le barème des quotes-parts pour le

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour 2026, comme elle l'a décidé dans sa résolution [78/257](#) du 22 décembre 2023, dans laquelle elle a dit que seraient appliqués à la moitié de la dotation versée au Compte pour la consolidation de la paix les taux de contribution utilisés pour le budget ordinaire, et à l'autre moitié les taux en vigueur pour le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;

2. Par ailleurs, il est ajouté un montant total de 53 000 000 dollars, relatif à une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 53 000 000 dollars destiné à soutenir le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qu'elle a approuvée au paragraphe 50 de sa résolution [80/242](#) du 30 décembre 2025 ;

3. En outre, conformément au paragraphe 3 de la section XIV de sa résolution [80/243](#) relative au rapport sur l'exécution du budget-programme de 2024, il sera porté au crédit des États Membres comme suit la part qui leur revient dans le montant créditeur de 298 939 700 dollars, qui est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2024² :

a) Pour les États Membres qui se sont acquittés de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire, cette part viendra en déduction de leurs contributions dues au titre du budget ordinaire pour 2026 ;

b) Pour les États Membres qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire, cette part viendra en déduction de leurs arriérés au titre du budget ordinaire ;

4. Conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres leur part respective dans les montants suivants qui seront inscrits au Fonds de péréquation des impôts, à savoir 278 735 200 dollars se rapportant aux crédits ouverts pour 2026 et 805 700 dollars se rapportant aux crédits supplémentaires ouverts pour 2025.

*69^e séance plénière (reprise)
30 décembre 2025*

² [A/80/89](#).